

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,

Étaient présents : J.M. BOUHOURS, L. MICHEL, B. BELOIN, G. TARDIF, G. THIBAudeau, T. BAILLEUX, J. FOUQUET, P. HUCHEDE, G. GOISBAULT, I. PERLEMOINE-LEPAGE, S. HAMON, C. FOURNIER, B. AUBIN, M.L. CORMIER, L. HOUDAYER, B. HOCDE, J.N. MARTIN formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. GOUGEON à J.M. BOUHOURS, J. GUILBAUD à B. BELOIN, V. PELTIER à B. HOCDE, J. GUIBERT à L. MICHEL, H. de QUATREBARBES à L. HOUDAYER, F. LOUIS à G. THIBAudeau, V. SILLON à C. FOURNIER

Absents : M.A. ESNAULT, H. DELALANDE

Madame Marie-Line CORMIER a été élue secrétaire.

Elaboration du plan accessibilité :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal, que la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, précise dans son article 45 que la chaîne du déplacement doit être accessible d'ici 2015.

L'enjeu est donc d'accroître l'accès au territoire pour tous en rendant les aménagements adaptés selon les déficiences (locomotion, vision, audition, compréhension, communication).

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'élaboration du plan de mise en accessibilité.

3 abstentions :

- ✓ Loïc HOUDAYER
- ✓ Hubert de Quatrebarbes
- ✓ Josselyne GUIBERT

Rémunération des professeurs non titulaires de l'école de musique :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de réévaluer l'indemnité horaire des professeurs de musique contractuels ;

Actuellement, l'heure d'enseignement de ces professeurs est rémunérée à hauteur de 18.33 € (brut).

L'augmentation proposée est la suivante :

. au 1 ^{er} octobre 2009 :	+ 2.16 €
. au 1 ^{er} octobre 2010 :	+ 2.16 €
. au 1 ^{er} octobre 2011 :	+ 2.15 €

De plus, il est proposé de continuer à réévaluer ce traitement horaire de la même manière que le traitement indiciaire du 1^{er} échelon du grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique;

Ainsi au 1^{er} octobre 2011, la rémunération des professeurs sera similaire à celle du grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette délibération.

Décision modificative n° 1 : budget eau 2009 :

- compte 6811, obtenir + 1 500 € afin de passer les écritures d'amortissement

Section de fonctionnement			
Chapitre ou article	Libellé	Dépenses	Recettes
Article 6811	Dotations aux amortissements	+ 1 500.00	/
Article 022	Dépenses imprévues	- 1 500.00	/
Total DM fonctionnement		0.00	0.00
Section de fonctionnement			
Pour mémoire : BP + DM antérieures de fonctionnement		450 912.66	450 912.66
Total section de fonctionnement		450 912.66	450 912.66

Section d'investissement			
Section inchangée		/	/

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision.

Demande de financement projet danse école Sainte-Marie :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal la demande faite par l'école Sainte-Marie auprès de l'ADDM 53 (association départementale pour le développement de la musique et de la danse en Mayenne) pour un projet danse sur l'année scolaire 2009/2010, sur le thème « invitation au jardin ».

Un avis favorable a été émis par l'association qui accorde à l'école Sainte-Marie 27 heures d'intervention d'une personne diplômée, pour 3 classes, à raison de 9 h par classe.

Conformément aux modalités de calcul de la participation demandée aux communes, l'ADDM53 soumet à la municipalité de L'Huisserie la participation suivante :

- Financement à hauteur de 60 % du coût de la masse salariale de l'intervenant, soit : 554.59 €
- Auquel s'ajoute une adhésion annuelle obligatoire de 32 €.

Soit un coût total de 586.59 € qui sera à prévoir sur le budget 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition. Le financement sera calculé au prorata du nombre d'enfants résidant sur la commune de L'Huisserie pour les classes concernées ; L'adhésion sera prise à hauteur de 32 € ; le conseil municipal autorise le maire à signer tout document utile.

1 contre : Jean-Noël MARTIN

Elaboration du plan local d'urbanisme de L'Huisserie ; choix d'un bureau d'études d'urbanisme :

Monsieur le maire expose que par délibération du 24 octobre 2008, le conseil municipal de L'Huisserie a décidé de lancer l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Le cahier des charges des études à mener a été rédigé au cours du 1^{er} trimestre 2009. Un avis d'appel à concurrence a été lancé le 21 avril 2009 pour une parution le 24 avril 2009 dans le journal Ouest-France 53. Les offres devaient être adressées pour le 18 mai 2009 dernier délai.

La commission d'appel d'offres et le groupe de travail chargé du PLU se sont réunis le 18 mai 2009 pour procéder à l'ouverture des plis parvenus en mairie. Les 8 dossiers de candidatures et les offres de prix ont été transmis aux services de la Direction départementale de l'Équipement qui a procédé à leur analyse qu'elle a ensuite présentée aux élus le 11 juin 2009.

Chacune des candidatures a été examinée au regard des qualifications, des références des bureaux d'études, de l'approche méthodologique et du prix des prestations proposées.

En fin de séance, il a été décidé d'auditionner 3 candidats :

- le cabinet ECCE TERRA
- le cabinet VU D'ICI
- le cabinet ATELIER DU CANAL

Le 10 juillet 2009 , devant le maire, un groupe d'élus et le représentant de la DDE, les 3 candidats ont été successivement invités à présenter l'équipe d'intervenants et à faire un exposé de leur méthodologie de travail .

A l'issue de cette audition, c'est la candidature du cabinet ATELIER DU CANAL qui a été pressentie.

Le marché à passer se décompose de la façon suivante :

- Atelier du Canal de (35) Rennes - mandataire :	
Etudes d'urbanisme	33 500 € HT
Approche Environnementale de l'Urbanisme	12 440 € HT
- co-traitant - EF Etudes de (35) St Germain sur Ille :	
Inventaire des zones humides	4 800 € HT
- sous-traitant - Calligée de (44) Nantes :	
Annexes sanitaires	3 500 € HT

Montant total du marché	54 240 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le cabinet ATELIER DU CANAL de Rennes, ses co-traitant et sous-traitant, pour la réalisation des études d'urbanisme à mener dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et autorise le maire à signer les marchés ainsi que tous documents utiles.

Dématérialisation des actes administratifs :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que dans le cadre d'une mutualisation avec Laval Agglomération, une solution dématérialisée des actes est proposée.

A ce jour, ce dispositif permet de télétransmettre en préfecture une partie des actes et des délibérations soumis au contrôle de légalité ; Il permet une accélération des échanges, la réception par le service administratif en temps réel et sous forme dématérialisée de l'accusé de réception, la réduction des coûts liés à l'envoi des actes et à leurs impressions.

Il reste à la charge de la commune l'acquisition des certificats à hauteur de 65 €/an ht et le coût de formation estimé à 70 € ht par agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et donne son accord pour une mutualisation des coûts avec Laval Agglomération ; il autorise le maire à signer avec l'Etat une convention relative à la dématérialisation des actes administratifs.